



JOURNAL DE ROUBAIX



MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 31 août.

Au moment où des demandes nombreuses vont être adressées à l'autorité militaire pour obtenir des congés temporaires et autres, en faveur des jeunes gens des diverses classes actuellement sous les drapeaux, et pour lesquels on invoque le titre de soutiens de famille, il est utile de faire connaître d'une manière exacte la nature des renseignements réglementaires et indispensables qui doivent être spécifiés sur le certificat à produire en pareil cas, les pièces de même nature non conformes au modèle prescrit entraînant, pour les familles, des lenteurs préjudiciables, des frais inutiles, et ne pouvant d'ailleurs être suivies d'aucun résultat.

Le certificat que doit produire tout militaire en activité de service qui invoque un congé à titre de soutien de famille, est connu sous le titre de certificat n° 5, et est prescrit par la circulaire ministérielle du 21 septembre 1859 insérée au journal militaire officiel.

Ce certificat, délivré par le maire de la commune où le militaire qui sollicite un congé à son domicile légal, doit être établi en présence de deux témoins, pères de jeunes gens en activité de service ou désignés par le sort pour concourir à la formation du contingent de leur classe.

L'Empereur vient de signer un décret qui accorde 4 millions à la ville de Nantes pour les travaux d'approfondissement de la Loire. Cette nouvelle a causé une joie universelle dans le département, et a donné lieu, à Nantes, à une manifestation imposante et spontanée.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire pour leur recommander de faire exécuter la loi Grammont pour la protection des animaux dont l'observation était négligée. Ainsi il n'était pas rare, depuis quelque temps, de voir des animaux surmenés et victimes de brutalités auxquelles il était temps de mettre un terme.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La compagnie du chemin de fer du Nord a fait justice des deux employés reconnus coupables de l'accident survenu dernièrement à Soumain. Le mécanicien a été révoqué de ses fonctions et le conducteur suspendu de son service pendant un mois.

Le chemin de fer organise, pour le dimanche 4 septembre 1859, un train de plaisir de Lille, Roubaix et Tourcoing à Ostende.

2e classe, 7 fr. 10. 3e classe, 4 fr. 65 aller et retour compris.

Départ de Lille, à 5 45
 Roubaix 6 01
 Tourcoing 6 07

Arrivée à Ostende 10 30

Le retour du train de plaisir s'effectuera au moyen d'un train spécial qui partira d'Ostende à 6 h. 30 du soir.

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

L'administration municipale de Roubaix ayant reconnu la nécessité d'augmenter le nombre des boîtes aux lettres, dans les quartiers éloignés du bureau de la poste, adressait, il y a quelque temps, une demande à M. l'inspecteur général des postes.

La réponse ne s'est pas fait attendre.

Cinq nouvelles boîtes viennent d'être placées : à l'angle de la rue Neuve et de celle des Fabricants, rue St-Georges, rue du Pays et Marché au Charbon. La boîte qui se trouvait au bureau de police sera placée à l'angle de la Fosse-aux-Chênes et de la route de Tourcoing.

Le nommé Husse, peigneur de laine à la mécanique, vient d'être victime de l'imprudence qu'il a commise en voulant retirer la laine de sa peigneuse. Il a eu les deux doigts broyés. L'amputation a été jugée nécessaire.

Un vol de 300 fr. et d'une chaîne d'or de la valeur de 75 francs a été commis, dimanche, à Roubaix, chez les époux Bogaert, pendant leur absence.

Les auteurs de ce vol sont en fuite.

L'insouciance de certaines personnes est chose répréhensible et cause de malheurs. — Il y a quelques jours, la femme Valchambre, deux enfants en bas âge. L'un d'eux renversa le poêle sur lequel se trouvait de l'eau en ébullition, et eut qu'une forte brûlure au pied; le plus jeune est mort le lendemain.

Le nommé Louis Pot, de Roubaix, domestique au service de M. Descamps, marchand de charbon, a été renversé, à Tourcoing, par une voiture qui le dépassait. Ce malheureux, qui est père de famille, a eu la colonne vertébrale brisée par la violence du coup; il est mort quelques instants après sa chute.

Le festival organisé au profit de l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille réunira dimanche prochain un nombreux auditoire.

Les huit sociétés chorales de la ville de Lille se feront entendre, offrant un effectif de 300 chanteurs.

M. Bénard dirigera les chœurs. La musique de la garde de Paris, sous la direction de son habile chef, M. Paulus, exécutera six morceaux choisis qui ne peuvent manquer de produire l'effet le plus grandiose.

Des billets d'entrée sont déposés chez J. Roubaix, 20, rue Neuve.

Voici les noms des vainqueurs au carrousel de Tourcoing :

1er prix, M. Hector Tiberghien, de Roubaix, (un cheval de la valeur de 1,200 fr.)
 2e prix, M. Jonville fils, de Roubaix, (un bœuf, valeur 800 fr.)
 3e prix, M. Lesaffre, de Tourcoing, (harnais de tilbury, valeur 300 fr.)

On lit dans le Courrier du Pas-de-Calais :
 Les ruches, les avantages qu'on en retire sont immenses; une anecdote, mieux qu'une analyse, nous les fera comprendre.

Dernièrement un évêque, faisant la visite de son diocèse alla demander à dîner à un curé de campagne, et lui recommanda d'épargner la dépense. Le curé promit, mais ne tint pas promesse, car il donna un repas splendide à monseigneur. Sa Grandeur ne pouvant revenir de sa surprise, fit des reproches au curé, en lui représentant qu'il était fou de se constituer en si grands frais, qu'il allait manger en un jour les revenus de sa cure.

— Que votre Grandeur veuille bien ne pas être inquiète; tout ce qu'elle voit ne prend rien sur le revenu de ma cure, que je donne aux pauvres.

— Mais vous avez donc un patrimoine?
 — Non, monseigneur.
 — C'est inconcevable. Comment faites-vous donc?

— J'ai ici un couvent de jeunes personnes qui ont soin de moi et ne me laissent manquer de rien.

— Tout cela est très-singulier et semblerait suspect, monsieur le curé.

— Monseigneur, vous voulez rire.

— Je veux savoir le mot de l'énigme, voir le couvent.

— Après le dîner, Votre Grandeur le verra et en sera content.

Effectivement, après le dîner, le curé conduit le prélat dans un enclos couvert de ruches, et dit :

— Monseigneur, voilà le petit couvent qui nous a donné à dîner; il me procure tous les ans 1,800 fr., avec lesquels je vis et reçois bien les personnes qui viennent me voir.

Le prélat, de retour à l'évêché, dit à tous les pasteurs qui viennent solliciter de meilleures cures :

— Messieurs, ayez des mouches à miel...

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 AOUT 1859.

COMMUNE DE MARCO-EN-BAROEUL.

SECOURS MUTUELS

SOCIÉTÉ S^t-JEAN

FONDÉE EN 1856.

Exercice 1859. — Assemblée générale. —
 Rapport de M. le Président.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Savez-vous ce qu'il vous donnerait, multiplié par 400 ouvriers? 2.140 francs par année.

Savez-vous ce qu'il produirait pour toutes les Sociétés de France qui compte maintenant plus de 600 ouvriers? plus de 3 millions.

Et remarquez que ces chiffres ne sont que l'excédant des bénéfices ordinaires que font les sociétés.

Que de capitaux pourraient être versés à la caisse de retraite! Que d'ouvriers deviendraient

rentiers dans leurs vieux jours, s'ils voulaient faire un sacrifice de quelques sous par semaine et si les sociétés se pénétraient bien de la nécessité d'une saine économie dans les dépenses!

Ah! si comme moi vous compreniez vos intérêts, combien vous vous empresseriez d'augmenter votre cotisation en la portant à 4 franc 25 centimes par mois, c'est-à-dire à 15 fr. par an au lieu de 10 francs 40 centimes. Savez-vous ce que ce petit supplément de 4 francs 60 cent. aurait, l'année dernière, donné de bénéfice sur votre cotisation? Vous auriez eu 2,472 francs au lieu de 963 francs, c'est-à-dire un excédant de plus de 1,500 francs.

Malheureusement le temps n'est pas encore arrivé de vous faire cette proposition, d'introduire parmi vous ce grand progrès. La bienfaisante mission de notre Société ne s'accomplit pas facilement; nos combinaisons et nos ressources ne sont pas encore bien appréciées par les ouvriers; ils se défient encore de nous. Nous n'avons guère dans notre Société que la moitié des ouvriers de la commune; l'autre moitié fait encore partie des Sociétés qui ont leur siège dans les cabarets, où ils dépensent leurs économies, vivant au jour le jour, ne réfléchissant pas que, quand ils seront vieux et infirmes, la plupart d'entre eux seront obligés de mendier et deviendront une charge pour le bureau de bienfaisance.

Ce que nous devons faire, quant à présent, c'est de propager avec zèle, avec persévérance, les avantages qu'on trouve dans notre Société.

Si vous avez un fils, un frère, un ami qui ne fasse pas encore partie de la Société, parlez-lui de nos ressources et dites-lui :

Sais-tu, Pierre, ce qu'il y a dans la caisse de la Société? Ecoute-bien :

Il y a trois ans, l'Empereur y a fait mettre 900 »
 Depuis, on a versé par ses ordres 1874 »
 Les quatre sous que nous avons mis toutes les semaines ont produit, avec les amendes 8074 90
 Les membres honoraires ont donné 1910 »
 M^{me}..., qui est morte en décembre dernier, y a fait un cadeau de 1000 »
 On vient de faire une loterie qui a rapporté 2700 »
 Enfin, pour les intérêts, le gouvernement y a versé 349 25

Sais-tu, Pierre, combien tout ça fait? 10808 15

Sais-tu bien tout ce qu'on a pris dans cette caisse pour nous secourir pendant trois ans?

Je vais te le dire :

On a payé pour 4190 journées de maladie 5073 25
 On a aussi payé pour visites de médecins, pour médicaments et obits 6133 15
 Et il reste encore 10375 »

Ce n'est pas tout; quand nous aurons 60 ans, que nous ne pourrions plus travailler, nous viendrons tous les six mois, jusqu'à notre mort, prendre dans cette caisse une pension que nous porterons à nos enfants afin qu'ils nous soignent bien et prient Dieu tous les jours de nous conserver longtemps.

Enfin, quand nous aurons le malheur de mourir, c'est encore cette caisse qui paiera un enterrement convenable.

En apprenant qu'on obtient tous ces avantages avec quatre sous par semaine, Pierre vous dira

qu'il voudrait bien faire partie de la Société. Vous irez le faire inscrire chez le chef de section, et, en sauvant de la misère votre ami, vous aurez fait une bonne action, et Dieu vous récompensera.

Examen de chaque nature de dépenses.

Nous avons vu tout à l'heure que quant à la maladie et malgré la suppression des deux premiers jours, nous avions supporté notre coté-part, c'est-à-dire une moyenne de cinq journées par chaque Sociétaire. Nous avons vu aussi que par rapport à l'indemnité que nous payons, comparée au montant de la cotisation, nous étions dans une position moins avantageuse que les Sociétés en général. Enfin nous avons établi que, malgré tout, notre excédant de cotisations sur les dépenses était cependant plus élevé que dans les autres Sociétés.

Il nous reste à démontrer que ce qui se fait ici peut se faire dans presque toutes les Sociétés; qu'en suivant nos exemples, en prenant le même chemin, elles peuvent arriver aux mêmes résultats. Pour cela, il est nécessaire de traiter séparément chaque nature de dépenses.

Honoraires des médecins.

Nous avons vu que les honoraires des médecins s'élevaient par tête :

Dans les sociétés en général, à 1 80
 Et dans la nôtre, à 1

Différence. 80

Laquelle, multipliée par le nombre de nos sociétaires, donne un bénéfice annuel de 280 francs.

On voit, dans les comptes rendus, des Socié-